



MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
REPUBLICQUE DU BENIN

**AGENCE NATIONALE DE NORMALISATION,
DE MÉTROLOGIE ET DU CONTRÔLE QUALITÉ
(ANM)**

AVIS DE RECRUTEMENT

FEVRIER 2024



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité est une structure étatique. Elle est créée par décret 2017-031 du 23 janvier 2017, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité. Elle est régie par la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant **création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin**. Elle est dirigée par une Direction Générale basée à Cotonou. Sa structure organisationnelle repose sur quatre (04) directions techniques métiers et supports à savoir :

- la Direction de la Normalisation et de la Certification (DNC) ;
- la Direction de l'Inspection et du Contrôle (DIC) ;
- la Direction de la Métrologie (DM);
- la Direction de l'Administration et des Finances (DAF).

Ces Directions Techniques sont soutenues par la Cellule de Communication, l'Audit Interne et la Cellule de Management de la Qualité, tous rattachés au Directeur Général.

L'Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité (ANM) a pour mission, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique nationale de normalisation, de métrologie, de certification, de vérification des produits et de promotion de la qualité. L'Agence dispose de quatre (04) domaines d'activité que sont : la normalisation, la certification, le Contrôle Qualité et la métrologie.

Les activités de l'ANM s'accordent parfaitement avec les nouvelles orientations du Gouvernement relatives à la poursuite de la transformation structurelle de l'économie et à l'accélération de la croissance économique, contenus dans le PAG 2021-2026 (pilier 2 axe 2).

Ces activités permettent d'assurer l'équité dans les transactions commerciales.

Face à ces réalités, l'ANM a de grands défis à relever dans un contexte de métrologie légale mondiale qui est marquée par des exigences liées à l'évolution de l'environnement dans lequel elle mène ses activités.

C'est dans ce contexte de redynamisation de la qualité du top management que le Conseil d'Administration lance le recrutement d'un Directeur Général de l'entité.

I- PRINCIPALES MISSIONS :

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le Directeur Général de l'Agence est responsable de la planification stratégique, de la programmation, de la coordination de la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités de l'ANM. Il assure également la coordination des projets et activités issues des accords de partenariat technique et financier dans les domaines, de la métrologie, des normes et de la qualité.

De façon spécifique, il doit :

- Piloter l'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre du plan stratégique de l'Agence ;
- Piloter l'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre des stratégies sectorielles de développement de l'ANM ;
- Piloter l'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre des plans d'actions et des décisions du Conseil d'Administration de l'Agence ;
- Faire élaborer et analyser les tableaux de bord de gestion et de suivi ;
- Piloter la production des rapports d'activités annuels de l'Agence et le Suivi du monitoring au sein e l'Agence ;
- Contribuer aux atteintes des objectifs nationaux en matière de développement des secteurs métiers et supports.

Profil recherché :

- Avoir au moins un Baccalauréat + 5 en Ingénierie de la métrologie, des normes, de la certification et de qualité, et tout autre tout autre diplôme équivalent ;



II- EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

- Une expérience professionnelle globale d'au moins 10 ans dans le pilotage de projets/programmes touchant aux domaines de métrologie, des normes, de la certification et de la qualité.
- Une expérience de coordination de projets/programmes de bailleurs de fonds ou d'animation de dialogues sectoriels entre bailleurs de fonds et gouvernement sera un atout.

III- CONNAISSANCES, COMPETENCES ET APTITUDES ATTENDUES :

- Connaissances

- Excellentes connaissances des enjeux de développement du secteur privé en général et des secteurs de la métrologie, des normes, de la certification et de la qualité en particulier ;
- Excellentes connaissances de l'écosystème de la coopération et des partenaires techniques et financiers ;
- Excellente expression écrite et orale ;
- Maîtrise de l'anglais professionnel serait un atout ;
- Maîtrise des textes législatifs et réglementaires en matière de métrologie, de normalisation, de certification et de contrôle de qualité ;

- Compétences techniques

- Solides compétences en planification et coordination ;
- Solides compétences en capitalisation et gestion de la connaissance ;
- Capacités à élaborer des outils opérationnels de pilotage et de suivi ;
- Maîtrise avancée des outils informatiques de management de projet.

- Aptitudes

- Rigueur et méthode ;



- Réactivité et disponibilité ;
- Esprit de diagnostic, d'analyse et de synthèse ;
- Un sens avéré de l'organisation et de la priorisation ;
- Aisance relationnelle, aptitudes au dialogue et à l'animation d'acteurs divers.

IV- CONTRAINTES ET EXIGENCES DU POSTE

- Compétences managériales/Esprit d'équipe ;
- Travail sous pression ;
- Disponibilité permanente ;
- N'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour malversation financière ou de toute autre condamnation infamante.

V- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être constitués des éléments suivants :

Un curriculum vitae (CV) détaillé et mentionnant les références des différents postes occupés ;

Une lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'Administration de l'ANM

Les photocopies des diplômes et attestations ;

Les preuves des expériences mentionnées dans le CV.

VI- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Type de contrat : CDD renouvelable ;

Lieu d'exécution de la mission : Siège ANM Cotonou ;

Une période d'essai sera observée conformément aux textes en vigueur ;

Rémunération selon le profil.



MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
REPUBLICQUE DU BENIN

Les candidatures seront évaluées par un comité d'évaluation mis en place par le Conseil d'administration. Les candidats présélectionnés seront conviés à un entretien avec le comité d'évaluation.

A l'issue de l'audition, la candidature la plus apte sera retenue et entérinée par une décision du Conseil d'Administration de l'Agence.

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus

VII- MODALITES DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être transmis en un fichier unique PDF à l'adresse mail suivant : lgakpo@gouv.bj; isavi@gouv.bj

Tous les dossiers qui ne respecteront pas le format exigé ne seront pas pris en compte.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 26 février 2024, à 00 heures précises.